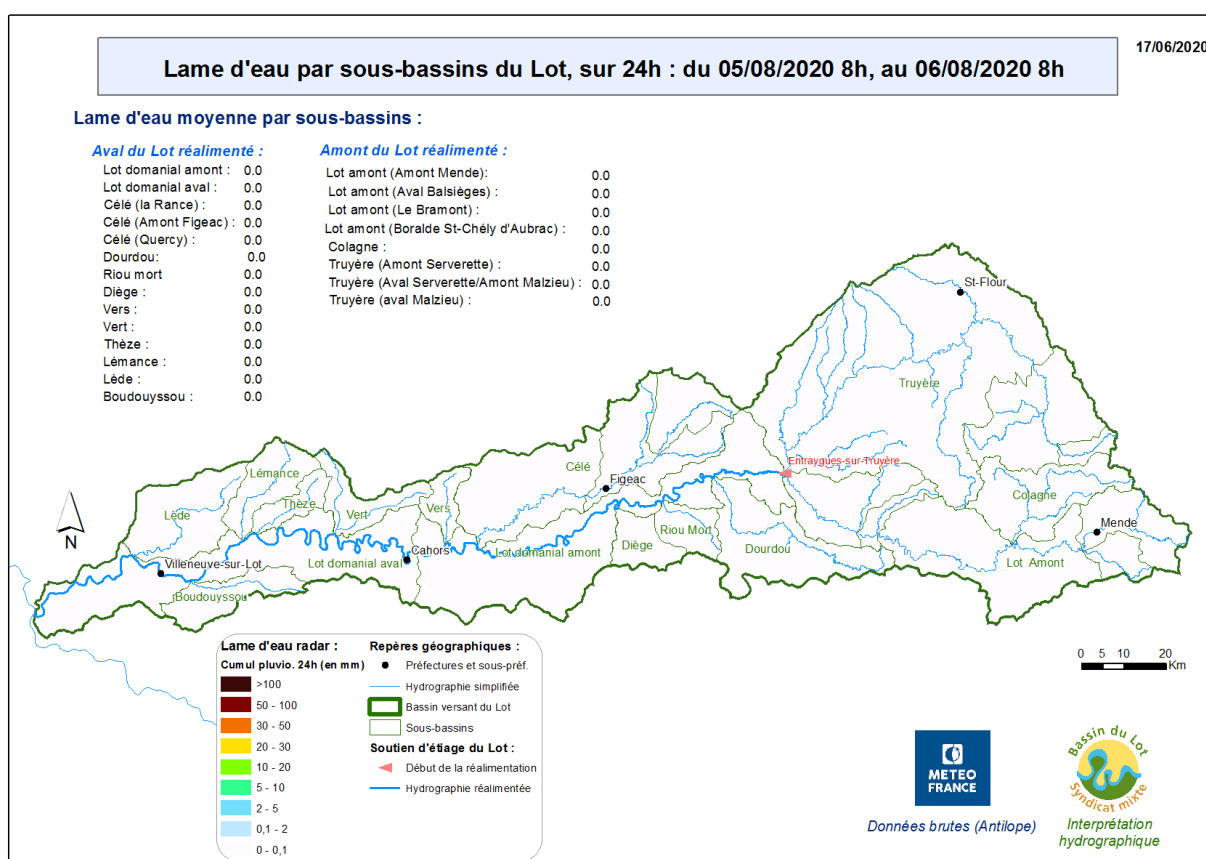


- Suivi de l'étiage 2020 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°6

La campagne 2020 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le mercredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (32^e campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SML. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2020.php>, notamment la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

D'autres données météo sont mises à disposition en temps réel et gratuitement sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



Pluviométrie sur le bassin :

En matière de pluviométrie, le mois de juillet a été déficitaire sur l'ensemble du bassin. La semaine passée reflète cette tendance : au pic de chaleur des deux derniers jours du mois, a succédé un temps estival plus clément accompagné d'averses sporadiques durant le week-end (jusqu'à 3.8 mm sur le sous-bassin de la Lède et 2.7 mm sur celui de la Truyère). Après quelques jours de répit, un nouvel épisode caniculaire plus long que le précédent est annoncé ce jeudi et devrait durer jusqu'en milieu de semaine prochaine.

Hydrologie du bassin :

En l'absence de pluies significatives, le tarissement des cours d'eau se poursuit sur l'ensemble du bassin, limitant les apports intermédiaires notamment sur le Lot domaniale. Les quelques précipitations des 1^{er} et 2 août ont légèrement fait réagir certains petits cours d'eau, surtout sur l'amont du bassin, permettant de retarder le passage sous les seuils d'alerte aux stations de l'Epie à Oradour et de la Truyère à Serverette notamment.

Après une brève hausse des écoulements du fleuve Garonne en fin de semaine dernière, les DOE aux stations de Lamagistère (amont de la confluence) et de Tonneins (aval de la confluence) ont été franchis une nouvelle fois, respectivement les 2 et 3 août.

Globalement, l'étiage se durcit et 9 stations du bassin du Lot sont passées sous les débits de référence (cf. tableau ci-dessous).

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2020 (en m3/s) :								
Station		P. 30 Juil	31 Juil	01 Aoû	02 Aoû	03 Aoû	04 Aoû	05 Aoû
LOT AMONT :								
Mende [aval]		0.9	0.7	0.63	0.6	0.59	0.58	0.56
Le Monastier [Pin-Mories]		0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Castelnaud-de-Mandailles		0.02	0.02	0.01	0.01	0.01	0.01	-
TRUYERE :								
Serverette		0.17	0.3	0.19	0.18	0.2	0.18	0.17
Oradour [Pont-de-Rochefrune]		0.17	0.16	0.15	0.17	0.18	0.17	0.16
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Conques		0.26	0.17	0.21	0.18	0.22	0.2	0.19
Viviez [2]		0.09	0.09	0.06	0.06	0.07	0.07	0.08
LOT AVAL CAHORS :								
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03	0.03
Boussac		0.1	0.08	0.08	0.09	0.09	0.09	0.09
Casseneuil		0.09	0.1	0.11	0.11	0.1	0.1	0.1
GARONNE :								
Lamagistère		88	94	96	85	87	85	81
Tonneins		106	119	133	125	107	104	105

LÉGENDE

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 6 août 2020

<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/suivi-debits.php>

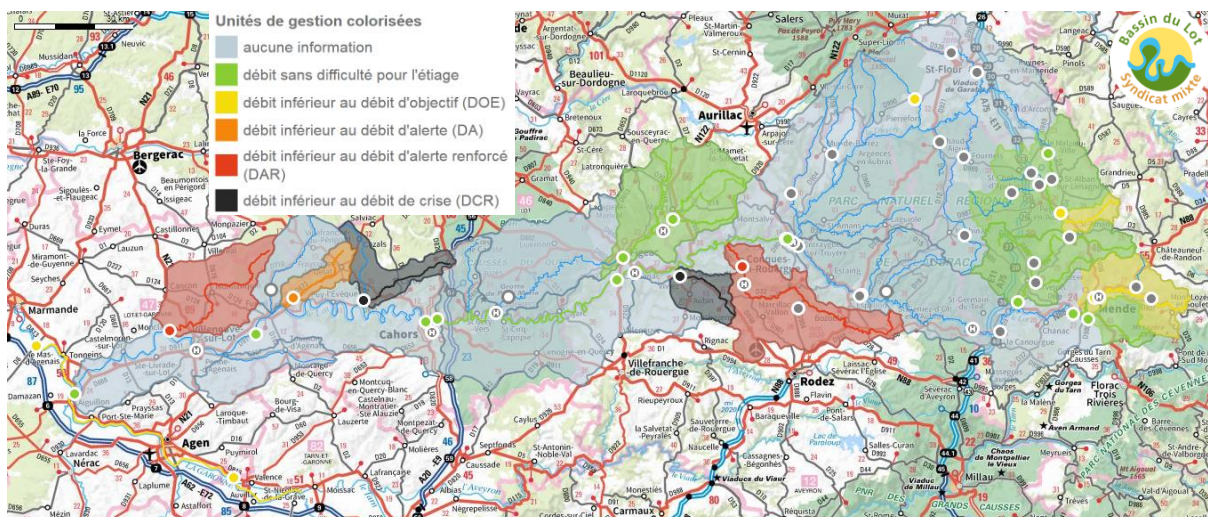
Un problème de télécommunication est recensé à la station hydrométrique du Célé à Orniac depuis le 14 juillet 2020, les services de la DREAL sont en cours d'expertise. Les valeurs affichées sur le site La Vie de la Rivière (LVDLR) pour les dates du 28 et du 29 juillet sont erronées et devront être corrigées. Par ailleurs, la station de la Rance à Maurs [Les Brauges] devrait faire l'objet d'un réétalonnage prochainement.



Au 5 juillet, les débits de 9 stations du bassin sont en-dessous de leur DOE, de 6 stations sous le DA, de 5 stations sous le DAR et de 3 stations sous le DCR.

Attention, la cartographie ci-dessous ainsi que le tableau ci-dessus ne présentent pas de données le 5 juillet pour les stations de :

- la Lémance à Cuzorn, son débit moyen journalier est au-dessus du DOE ($Q_{mj} = 0.283 \text{ m}^3/\text{s}$ au 05/08)
- la Boralde de Saint-Chély à Castelnau-de-Mandailles, sous le débit de crise (DCR) depuis le 9 juillet.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 6 août 2020

<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

Etat des arrêtés « sécheresse » sur le bassin :

- **Lozère : Arrêté n°DDT-BIEF-2020-205-0002 du 23 juillet 2020**, applicable à compter de sa date de publication pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau :
 - o Niveau de vigilance : bassins versants de la Colagne (hors axe Colagne réalimentée) et de la Truyère (liste des communes concernées en annexe 2 de l'arrêté)
- **Aveyron : Arrêté n°12-2020-07-29 du 29 juillet 2020**, applicable à compter du 1^{er} août 2020 jusqu'au 1^{er} novembre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - o Niveau de crise : interdiction totale sur le Lot aval BASSIN sauf cultures prioritaires définies (tabac, pépinières, maraîchage et culture porte graine)
 - o Niveau d'alerte renforcée : tours d'eau de niveau 2 sur le bassin versant du Dourdou de Conques
 - o Niveau d'alerte renforcée : tours d'eau de niveau 2 sur le bassin versant de la Diège
- **Cantal : Arrêté n°2020-0982 du 5 août 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 août 2020 inclus, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :
 - o Niveau d'alerte renforcée : autorisation uniquement la nuit des lundis, mercredis et vendredis de 21h à 7h sur le bassin versant du Veyre (communes de Maurs, Parlan, Quézac et Saint-Julien-de-Toursac)



Niveau d'alerte : autorisation uniquement la nuit de 21h à 7h sur le bassin versant de la Truyère et basse Margeride

- Vigilance sur le bassin versant du Lot

- **Lot : Arrêté n°E-2020-172 en date du 30 juillet 2020**, applicable à compter du samedi 1^{er} août 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :

- Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert amont et ses affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
- Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert aval et Masse et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
- Niveau de crise : interdiction totale sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
- Niveau de crise : interdiction totale sur les affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
- Niveau d'alerte renforcée : - 50% sur le Vers, la Rauze et la Sagne (interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00)
- Vigilance sur la Thèze.

A noter que le prochain **arrêté n°E-2020-175 du 6 août 2020**, applicable à compter du samedi 8 août, restreint les prélèvements sur le bassin versant de la Thèze (tours d'eau de niveau 1) et place le bassin versant du Célé en vigilance.

- **Lot-et-Garonne : Arrêté n°47-2020-07-29-003 en date du 29 juillet 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :

- Niveau de crise : Interdiction totale (sauf dérogation) sur le Boudouyssou Tancanne NON réalimenté
- Niveau d'alerte renforcé : - 50% sur la Lède NON réalimentée (ou interdiction 3.5 jours par semaine)
- Niveau d'Alerte renforcé : - 50% sur la Lémance NON réalimentée (ou interdiction 3.5 jours par semaine)
- Niveau d'alerte : - 30% sur le Lot NON réalimenté (ou interdiction deux jours par semaine)

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot, le fonctionnement par éclusée pendant la période de soutien d'étiage du 1^{er} juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectrique à Entraygues se propagent le long de la rivière.

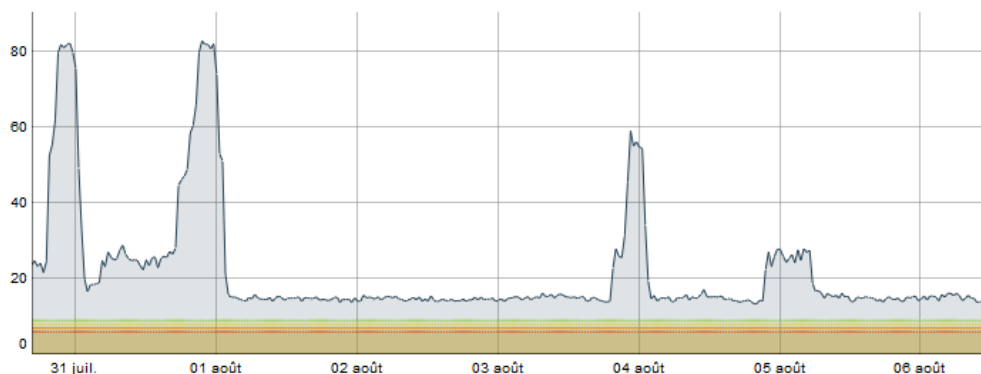
Depuis le début du mois d'août, la production d'énergie de la branche Lot-Truyère est peu active, seules deux éclusées de faibles amplitudes sont relevées dans les nuits des 4 et 5 août. Quelques variations sont observées aux stations de contrôle (Faycelles, Cahors et Aiguillon) sur l'axe Lot réalimenté alors que les débits sont stables à Entraygues mais seule la station de Faycelles a connu un franchissement de son DOC en débits instantanés le 2 août.



Entraygues-sur-Truyère [Roquepailhol]

Unité de gestion : Lot domanial amont
Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
Département : Aveyron (12)
Gestionnaire : DREAL Occitanie
code station : 07701540

données : Qmj Qi min max VCN 3
VCN 10 Qmh Qi H
antériorité : 7j 15j 1m 2m 3m
affichage :  



Graphique des débits instantanés enregistrés à Entraygues-sur-Truyère du 31 juillet au 5 août 2020

<http://laviedelariviere.valleedulot.com/>

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux des retenues sont en baisse mais ils restent bons pour la saison, bien au-delà des cotes touristiques sur Sarrans, Grandval et Castelnau.

Les cotes précises sont disponibles dans le tableau en annexe et seront transmises toutes les semaines à travers ce bulletin.

Besoins en eau :

Irrigation :

L'irrigation est à son maximum depuis plusieurs semaines face aux fortes chaleurs et aux stades avancés des cultures. Les besoins en eau commencent à chuter très légèrement sur les grandes cultures (maïs et soja) les plus développées mais la plupart des parcelles requiert encore environ deux semaines d'irrigation. Concernant les vergers, l'apport d'eau ne devra pas être négligé car il influencera considérablement le rendement des productions, particulièrement des fruits à coque.

Navigation :

L'ouverture de la navigation a été retardée sur les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, effets du confinement de la population et, sur certains secteurs, des débits importants qui ont empêché l'entretien des écluses.

○ Département de l'Aveyron :

- **Avis n°2020-02 : la navigation est ouverte à partir du 12 juin 2020** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.

○ Département du Lot :

Section de voie Luzech – Larnagol

- **Avis n°2 : la navigation est ouverte à compter du 26 juin 2020 à 12h00**

Section de voie Soturac – Albas



- **Avis n°1 : la navigation est ouverte partiellement à compter du vendredi 3 juillet 2020** sur le tronçon comprenant les biefs de Puy-L'Evêque et de Campastier avec franchissement de l'écluse de Campastier
- **Avis n°2 : l'écluse de Puy-L'Evêque est ouverte à compter du 29 juillet 2020** – biefs de Grimard et Puy-L'Evêque
- o **Département du Lot-et-Garonne :**
 - **Avis n°2020/07 : la navigation est ouverte du 28 mai au 1^{er} novembre 2020 inclus** sur la section comprise entre l'aval du barrage de Lustrac et l'amont du barrage d'Aiguillon (travaux sur l'écluse de Saint-Vite)

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :

<https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot>

<http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html>

<http://www.inforoute47.fr/#navigation>

D'autre part, les activités touristiques sont importantes sur le bassin du Lot et la population saisonnière est à son optimum.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le lundi 27 juillet à 16h depuis le réservoir de Charpal par la mise en œuvre de lâchers de 218 l/s, soit 158 l/s de plus que le débit réservé de l'ouvrage arrêté à 60 l/s.

Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage est augmentée à 14 m³/s ce jeudi pour une application vendredi 7 août à 00h. Cette consigne sera revue le lundi 10 août pour une application le mardi 11 août à 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1^{er} juillet (information au 02/08) : **4 718 000 m³**

Volume déstocké depuis le 1^{er} juillet (information au 02/08) : **848 000 m³**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 13 août 2020

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com ou etiage@valleedulot.com



Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m³/s depuis le 1^{er} janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1^{er} juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 06/08/2020 :



Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m³/s) :

	Jeudi 30-juil.-20	Vendredi 31-juil.-20	Samedi 1-août-20	Dimanche 2-août-20	Lundi 3-août-20	Mardi 4-août-20	Mercredi 5-août-20	Jeudi 6-août-20	Vendredi 7-août-20	Samedi 8-août-20	Dimanche 9-août-20	Lundi 10-août-20	Mardi 11-août-20
Consigne SMLB à Entraygues-aval (12)	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
QNR à Entraygues*	12	12	12	12	12	12	12	12	14	14	14	14	
Entraygues-aval (EDF) (12)	10.6	10.9	9.8	9.8	9.9	9.9	9.6						
Entraygues-Roquepailhol (12)	31.6	40.7	20.7	15.6	18.7	19.0	18.7						
Faycelles (46-12)	32.0	37.8	14.8	14.6	21.1	16.7	16.9						
Cahors-Lacombe (46)	30.2	37.3	40.1	17.8	18.7	26.1	23.5						
Coutet (EDF) (47)	30.8	35.5	39.9	19.5	17.3	24.5	21.4						
Aiguillon-Ville (47)	24.9	32.0	39.2	33.0	19.2	19.0	20.7						
	25.3	33.2	38.8	40	21.5	20.5	21.6						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	Par rapport à la cote
Grandval	6-août	738.19	+12.19
Sarrans	6-août	642.24	+12.24
Maury	6-août	585.65	+2.15
Castelnau	6-août	412.73	+2.23

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
<http://etiage.bassindulot.fr>





**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

03/08/2020



**Syndicat Mixte
du Bassin du Lot**

06/08/2020

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **11**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

MARDI 4 AOUT 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **VENDREDI 7 AOUT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES
(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° **12**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **14** m³/s

(**QUATORZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

VENDREDI 7 AOUT 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au **MARDI 11 AOUT** 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE